

Prestations honoraires charge acquéreur à compter du 01/12/19
(dont TVA à 20% incluse)

VENTE Villas, Appartements, Parkings, Murs commerciaux :

Prix inférieur ou égal à 50.000 € : 3.600 € TTC forfaitaires

Prix compris entre 51.000 € et 149.000 € : 8% TTC du prix de vente

Prix au-delà de 150.000 € : 6% TTC du prix de vente

VENTE Terrain : *10% TTC du prix de vente*

*

LOCATION Villas, Appartements :

Honoraires fixé par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 paru au journal officiel du 06 août 2014 texte n°53

Commune de Nice et son agglomération : Zone tendue (Baux d'habitations soumis aux dispositions de la loi du 06 juillet 1989)

- *honoraires par partie: 10 €/m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail*
- *honoraires par partie : 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée*
- *honoraires d'entremise et de négociation : 60 € TTC forfaitaire (à la charge exclusive du propriétaire)*